

En davan !^x

LE PROJET COLLECTIF DU HAUT-BÉARN

DU PORTRAIT DE TERRITOIRE AU PROJET COLLECTIF

La Communauté de Communes du Haut-Béarn œuvre depuis 2017, année de sa création, à la co-construction d'un destin commun.

Après avoir consacré les deux 1ères années de son existence à la définition d'un premier état des lieux du territoire, conjugué autour d'un diagnostic territorial et d'un portrait de territoire, les élus ont souhaité approfondir les réflexions entamées et s'inscrire en 2019 dans la réalisation d'un Projet collectif.

UN PROJET COLLECTIF, SOCLE DU PROJET DE TERRITOIRE

Pour mener à bien l'élaboration du projet collectif, qui offre à l'horizon 2040 une vision stratégique pour un Haut-Béarn attractif, vivant & durable, trois grandes étapes ont été conduites, chacune avec des objectifs différenciés.

L'étape centrale, celle relative à l'approfondissement des enjeux et la définition des premières orientations, a permis aux élus de s'exprimer librement, de s'écouter sur leurs visions différenciées et in fine, de définir collectivement des ambitions pour le territoire. En guise de méthode, c'est à l'appui de 4 ateliers de travail, pensés autour de sujets transversaux comme l'attractivité territoriale, les paysages et patrimoines, le fonctionnement territorial ou encore les continuités écologiques, que ces ambitions ont été formulées.

En davan ! est l'aboutissement de ce travail collectif et le socle du projet de territoire souhaité... Et le présent document, une synthèse mettant en avant ses 3 grands axes stratégiques : les qualités environnementales comme socle majeur de l'attractivité, le fonctionnement territorial partagé comme cadre des politiques communautaires, l'évolution du modèle de développement urbain pour répondre aux défis contemporains.

Création de la Communauté de Communes Haut-Béarn.

Réalisation du Diagnostic Territorial Thématique. Définition des éléments saillants de diagnostic et des enjeux associés.

2017

Réalisation du Portrait de Territoire.

Définition des forces et faiblesses du territoire sur la base du Diagnostic Territorial.

2018

Élaboration du **Projet Collectif du Haut-Béarn, socle du Projet de territoire.**

Une démarche en 3 étapes

○ Partager une lecture transversale des enjeux issus des différentes réflexions portées.

○ Approfondir les enjeux et définir des premières orientations utiles à une vision commune

○ Étayer la vision commune et définir le cadre du projet collectif.

2019

2020

Projets & réflexions communautaires (SCoT, etc.) pour faire gagner en épaisseur le Projet de territoire.

audap

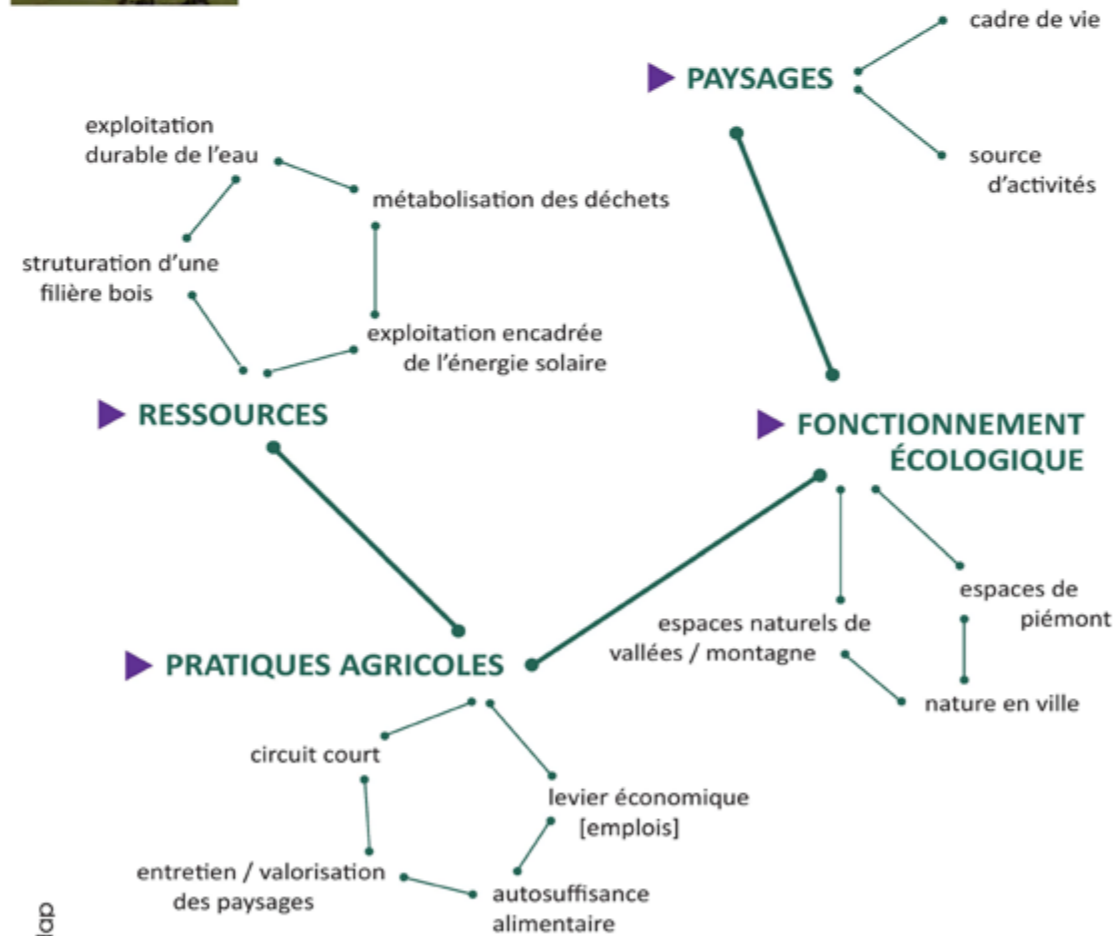
Agence d'urbanisme Atlantique & Pyrénées, 2020



3 grands axes stratégiques pour *En Davan* !

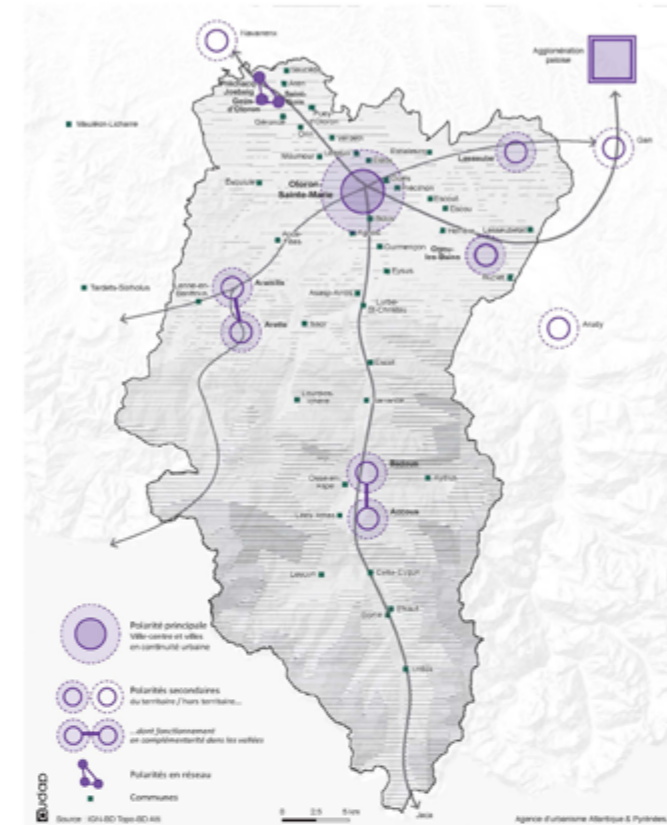


1 Faire de nos paysages, nos espaces naturels et agricoles, et notre environnement, un socle majeur de notre attractivité



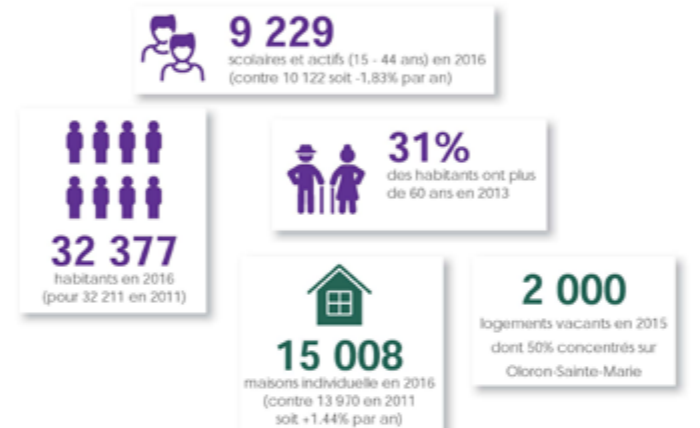
Agence d'urbanisme Atlantique & Pyrénées, 2020

2 S'appuyer sur notre fonctionnement territorial pour répondre aux besoins des populations



UN FONCTIONNEMENT TERRITORIAL SOCLE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Pour répondre aux besoins des habitants, entreprises, visiteurs, il s'agira de s'appuyer sur le fonctionnement territorial partagé, qu'il s'agisse de politiques en matière de logement, d'urbanisme commercial, d'économie. Il constitue ainsi un socle dont l'épaisseur sera précisée au fur et à mesure de la construction du projet de territoire.



3 Adapter nos villes et villages aux défis contemporains et évolutions des modes de vies

CENTRE(S) VILLE ET BOURG

Les centre(s) ville et bourg, et plus particulièrement Oloron-Sainte-Marie dans sa qualité de ville-centre et les polarités d'équilibre de l'armature territoriale, auront à présenter l'ensemble des aménités urbaines pour « re » donner goût au(x) centre(s).

CHARTRE ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE

Le territoire est doté d'une charte architecturale et paysagère. Outil pédagogique qui témoigne des spécificités de paysages, formes bâties, espaces publics béarnais, elle compose une opportunité importante, dont il est attendu qu'elle trouve sa traduction dans les documents de planification qui seront mis en œuvre, au prisme du changement climatique, pour être plus orientant sur les nouvelles constructions.

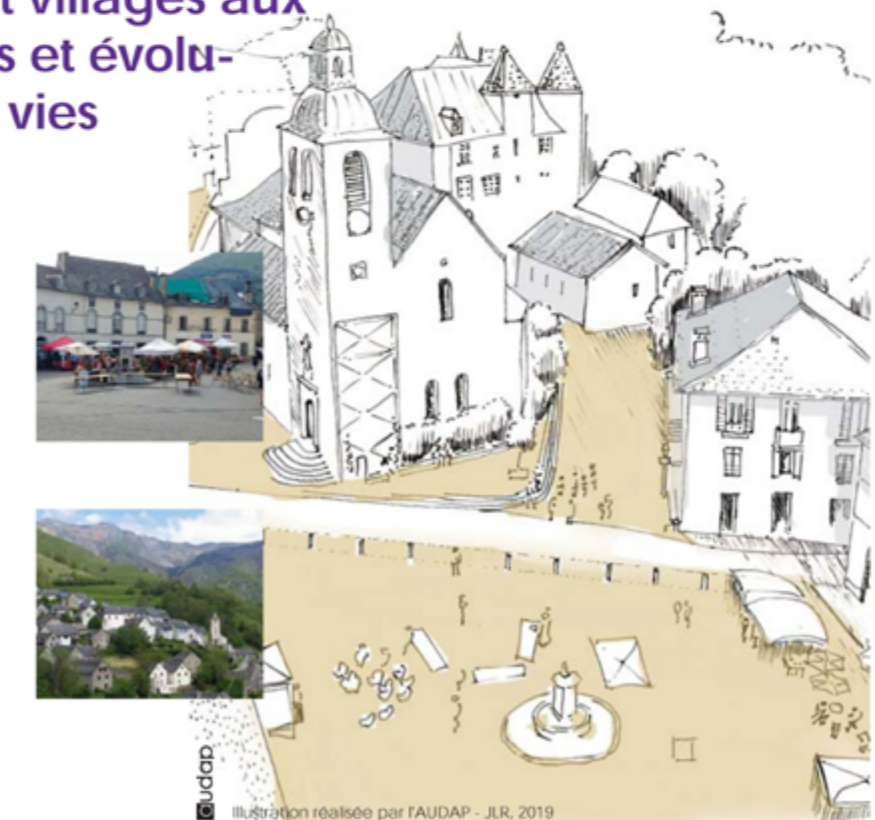


Illustration réalisée par FAUDAP - JLR, 2019

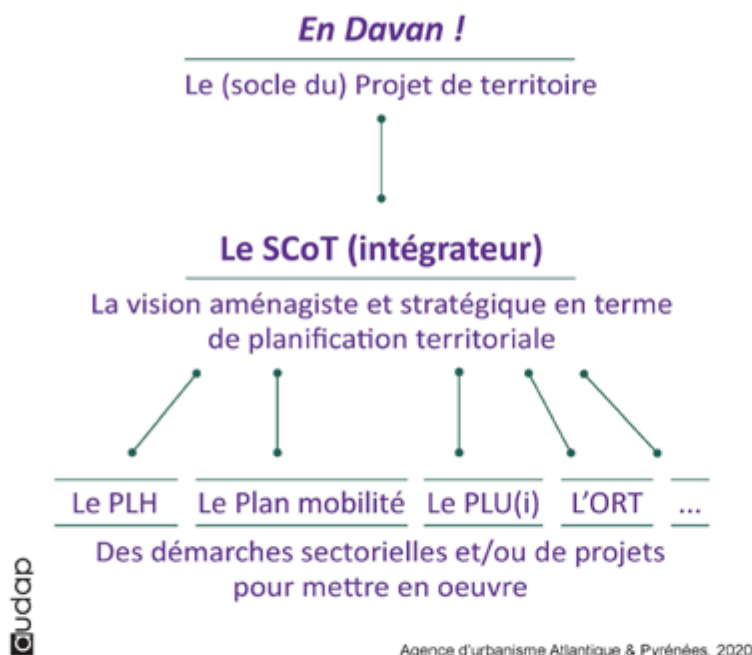
Perspectives^x

UN PROJET DE TERRITOIRE A FAIRE GAGNER EN ÉPAISSEUR

Si *En davan !* est le socle du futur Projet de Territoire, celui-ci doit prendre en épaisseur au fur et à mesure des projets et réflexions communautaires menés. Chacun d'eux, à son niveau de responsabilité, apportant contribution à la vision territoriale des élus.

Dans la poursuite de cet objectif, le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) est une pièce maîtresse. Document de planification stratégique par excellence, il permet, de part la multitude de sujets qu'il aborde et par son approche transversale, de renforcer la vision souhaitée en matière d'aménagement et de développement territorial.

Le SCoT offre également, avec sa dimension réglementaire, un cadre aux politiques publiques (Plan Climat Air Energie Territorial - PCAET, Plan mobilité, Programme Local de l'Habitat - PLH, Plan Local d'Urbanisme - PLU) mise en œuvre par la communauté de communes. En outre, il facilite avec sa vision le dialogue avec les institutions supra (Département, Région, ...) pour qu'elles participent, à leur échelle, au Projet de territoire défendu par le élus.



Agence d'Urbanisme Atlantique & Pyrénées

Petite Caserne
2 allée des Platanes
BP 628
64106 Bayonne Cedex
Tél. + 33 (0)5 59 46 50 10

4 rue Henri IV - Porte J
64000 Pau
Tél. + 33 (0)5 33 64 00 30

Crédits Photos & Pictogrammes
AUDAP ; TheNounProject
Comité de rédaction
& conception graphique
Laura Boucou, Pascal Gasc,
Emmanuelle Rabant, Ludovic Réau
Impression :
AUDAP - 30/09/2020



Flashez le code
pour télécharger
le document

 @audap_org
 www.audap.org